

CANTON DE VAUD
COMMUNE DE
SAINT-SULPICE

PLAN D'EXTENSION PARTIEL DU
CENTRE - VILLAGE

PLAN A

LEGENDE

-  Périimètre du plan d'extension partiel
-  Bâtiments protégés selon l'art.46 de la L.P.N.M.S.
-  Bâtiments à conserver (voir plan B)
-  Bâtiments dont la toiture doit être conservée
-  Périimètre à l'intérieur duquel les bâtiments peuvent être remplacés par plan d'extension partiel
-  Bâtiments pouvant être remplacés
-  Bâtiments destinés à être remplacés
-  Bâtiments destinés à disparaître

Plan N° 676/1 du 18.1.79 mod. 10.11.1980
30.3.1984
7.10.1986
26.11.1987

ATELIER DES ARCHITECTES J. ET F. PERRELET BUCHILLON
BUREAU A. GUÉISSAZ GEOMETRE OFFICIEL MORGES

I : 500

